



SPÉCIFICATION

GT 5 Groupe technique sur le Glossaire (2016)

Titre

Groupe technique sur le Glossaire (2006-013).

Raison d'être du Groupe technique

La NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) est une norme de référence qui contient une liste des termes, des définitions et des abréviations harmonisés dans chacune des langues officielles de la FAO. Elle fournit aussi des références croisées et comporte des suppléments, lorsqu'il est nécessaire d'expliquer les interprétations et les applications de certains termes.

Le Groupe technique sur le Glossaire est l'organe technique qui révise et met à jour le *Glossaire des termes phytosanitaires*. Ce groupe est également saisi d'autres questions relatives à l'expression de points techniques.

Champ d'activité et finalité

Le Groupe technique sur le Glossaire examine des termes qu'il est proposé de faire figurer ou qui figurent déjà dans des NIMP, ainsi que leur emploi, et évalue la nécessité d'insérer des termes phytosanitaires et leurs définitions dans le *Glossaire des termes phytosanitaires*. Le cas échéant, il élabore des définitions.

Le Groupe technique sur le Glossaire se penchera aussi sur d'autres questions liées au langage technique des normes, si la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ou le Comité des normes (CN) lui en fait la demande.

Tâches

Le Groupe technique sur le Glossaire devrait:

- (1) Procéder régulièrement à l'examen, la révision et la mise à jour du *Glossaire des termes phytosanitaires*, en fonction des besoins déterminés par le CN (et des demandes de la CMP), des groupes techniques, des groupes de travail d'experts ou le Secrétariat de la CIPV et aussi, en fonction des questions soulevées par l'adoption, la révision ou la modification de NIMP. Cela suppose qu'il devrait:
 - . élaborer ou réviser des termes et des définitions, si nécessaire, en vue de leur présentation au CN pour examen
 - . examiner les propositions de termes et de définitions nouveaux ou révisés

- . examiner les NIMP pour vérifier la cohérence des termes, et veiller à ce que les termes et définitions nouveaux et/ou révisés figurant dans les normes actuelles soient employés de manière uniforme
 - . formuler des recommandations à l'intention du CN.
- (2) Veiller à ce que:
- . les termes et les définitions ne soient proposés pour insertion et insérés dans le *Glossaire des termes phytosanitaires* qu'en cas de nécessité (c'est-à-dire quand ils s'écartent de l'usage courant ou sont très spécialisés)
 - . la cohérence avec les autres termes, mises en forme et décisions passés soit assurée
 - . les problèmes de traduction potentiels soient identifiés.
- (3) Participer à la mise à jour et à la tenue régulière du Glossaire annoté, en tant que document explicatif.
- (4) Veiller à ce que la terminologie correcte soit employée dans les NIMP et, à cet effet:
- . examiner les projets de NIMP et les NIMP adoptées pour ce qui est de l'emploi de nouveaux termes et définitions, les observations formulées par des membres sur des termes, la cohérence au sein des normes et entre elles, et la traduction initiale des termes et des définitions correspondantes (les protocoles de diagnostic sont exclus de cet examen)
 - . suggérer au responsable ou au groupe chargé de l'établissement des normes concerné (par exemple, le CN, d'autres groupes techniques) des modifications à apporter aux termes proposés et aux définitions correspondantes, avant adoption.
- (5) Entreprendre les tâches qui lui sont assignées par le CN concernant l'emploi d'une terminologie technique dans les normes et les publications connexes.

Fourniture de ressources

Le financement de la réunion est assuré par le Secrétariat de la CIPV (FAO). Comme la CIMP l'a recommandé à sa deuxième session (1999), dans la mesure du possible, les participants aux activités d'établissement des normes prennent volontairement à leur charge leurs frais de voyage et de subsistance pour assister aux réunions. Ils peuvent demander une aide financière, étant entendu que les ressources sont limitées et que la priorité est accordée aux participants des pays en développement.

Collaborateur

À déterminer.

Responsable

Veillez vous reporter à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV qui est en ligne sur le Portail phytosanitaire international (<https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards>).

Experts

Le Groupe technique sur le Glossaire devrait se composer de six à huit experts.

Connaissance des questions phytosanitaires: Les membres devraient avoir une connaissance étendue des systèmes de protection phytosanitaire, avoir de l'expérience dans plusieurs domaines, notamment la législation, la réglementation, la surveillance, les diagnostics, l'analyse du risque phytosanitaire, la certification et la conformité phytosanitaires, l'éradication, les zones exemptes, etc. et bien comprendre l'usage de la terminologie dans ces systèmes. Il serait préférable que les membres aient une certaine expérience de l'élaboration et de l'application des NIMP.

Connaissance de la terminologie: Les membres devraient être à même de rédiger et d'analyser des documents, ainsi que de préciser et de normaliser la terminologie. Ils devraient être en mesure d'examiner les documents en détail, ainsi que de déceler les incohérences et de trouver des solutions.

Connaissances linguistiques: Collectivement, les membres devraient être compétents dans toutes les langues officielles de la FAO. Avoir été exposé à plusieurs langues serait un atout.

Participants

Les membres du Groupe technique sur le Glossaire devraient pouvoir participer régulièrement aux travaux du Groupe et assister aux réunions, qui se tiennent d'ordinaire une fois par an. La participation régulière des membres est le garant essentiel de l'efficacité du Groupe.

Références

La CIPV, les NIMP pertinentes et tout autre norme et accord national, régional et international qui peut s'appliquer aux tâches à entreprendre, et les documents de travail présentés en relation avec ces travaux.

Étapes de la publication

Cet encadré ne fait pas officiellement partie de la spécification

2006-04 À sa première session, la CMP crée le Groupe technique sur le Glossaire et remplace le Groupe de travail sur le Glossaire (2006-13).

2006-05 Le CN approuve la spécification.

2011-11 Le texte de la spécification est remis en forme.

2011-12 Des changements sont apportés pour améliorer la cohérence, conformément à la décision prise par le CN en mai 2009.

2012-10 Le Groupe technique sur le Glossaire révisé la spécification.

2012-11 Le CN révisé et approuve la spécification révisée et annule la spécification 1.

2013-05 Le CN révisé et approuve la spécification et modifie le paragraphe relatif aux experts

Spécification GT 5. 2016. *Groupe technique sur le Glossaire*. Rome, CIPV, FAO.

2016-05 Le CN révisé la spécification, excluant les protocoles de diagnostic de l'examen effectué dans le cadre de la tâche 4.

Dernière mise à jour des étapes de la publication: 2016-05.